



Déclaration liminaire à la CAPC n°6 du 01 juin 2016

Monsieur le Président,

Cette CAPC se déroule une fois de plus dans un climat politique et social très perturbé, pour ne pas dire exécrationnel.

Comment dans ce contexte, nous, élus CGT, ne saisissons-nous pas l'occasion qui nous est donnée de rappeler nos convictions, alors que notre syndicat est la cible de toutes les attaques ?

Tant les membres du gouvernement que les journalistes qui les servent n'ont cessé de vouloir décrédibiliser notre organisation, et les manifestations de rejet de la Loi Travail. Ils accusent la CGT de prendre la France en otage. Mais que font-ils, eux, qui depuis quatre ans nous imposent l'exact contraire de la politique qu'ils nous avaient promise ? Que font-ils, en brandissant le 49-3 chaque fois qu'un de leurs textes n'obtient pas l'adhésion nécessaire ?

La bataille contre la loi El Khomri est juste, la CGT et tous ceux qui s'opposent à cette loi sont légitimes à le faire, parce qu'elle est contraire au progrès social qui, lui seul, devrait être l'objectif de nos gouvernants.

« La régression sociale ne se négocie pas, elle se combat ». Ces mots, d'un éminent syndicaliste CGT, sont plus que jamais d'actualité. Néanmoins, notre syndicat ne se borne pas à la contestation comme on l'entend partout, et nous sommes fiers d'appartenir à la CGT, qui seule, a inscrit dans ses statuts la transformation de la société.

Elle propose des alternatives aux politiques d'austérité et à l'ultra libéralisme économique qui ne sont pas une voie de progrès.

Le SNAD CGT, lors de son récent congrès, a adopté une motion contre la Loi Travail, qui ne serait pas sans conséquence pour les salariés du secteur public. Il est ainsi en phase avec l'une de ses ambitions : Développer une action offensive, ambitieuse, organisée, renforcée et de proximité.

Nous vous rappelons nos revendications :

- La revalorisation du point d'indice à hauteur de l'inflation et le rattrapage de la perte subie depuis 2000.
- Une négociation globale des grilles indiciaires avec des niveaux de salaire suffisants pour tous et reconnaissant les qualifications.
- Un début de carrière pour la catégorie C (recrutement au niveau BEPC/CAP) à 1,2 fois le SMIC (sur la base de notre revendication d'un SMIC de 1700€ bruts).
- Une amplitude indiciaire de la grille qui permette le doublement du salaire entre le début et la fin d'une carrière complète.

Et pour ce qui nous réunit aujourd'hui, un avancement linéaire sans barrage entre les grades et sans allongement de la durée de carrière.

Les élus SNAD CGT à la CAPC n°6